Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_091-DE

MORLAIX communauté

Morlaix Communauté
Séance du lundi 4 mai 2026
Délibération D26-091

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle des Conférences à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest à Morlaix, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 52

Secrétaire de séance : Yvon Laurans

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Délégation de maîtrise d'ouvrage pour changement des assises du gradin de la salle de spectacles du Roudour

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientation stratégique n°19 « Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs dans Morlaix Communauté »

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Vu la délibération D22-256 du Conseil communautaire du 12 décembre 2022 approuvant la prise de compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, permettant de rouvrir la définition de l'intérêt communautaire en la matière,

Vu la délibération D23-291 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 approuvant les conditions de transfert des nouveaux équipements suite à la redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs, et autorisant le Président à signer les conventions de gestion des équipements,

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260504-D26_091-DE

Vu les articles II.2, III.15 et III.16 de la convention de gestion signée le 2 janvier 2024 entre le Morlaix Communauté et Saint-Martin-des-Champs,

L'importance des travaux de changement d'assises du gradin du Roudour relèvent de gros travaux d'investissement et nécessitent une délégation de maîtrise d'ouvrage entre Morlaix Communauté et la commune de Saint-Martin-des-Champs conformément à l'article III.16 de la convention de gestion.

Le montant estimé des travaux est de 159 000 € H.T.

Les conditions de la délégation sont décrites dans le projet de convention annexé

Vu l'avis favorable du Comité de suivi du Roudour du 26 janvier 2026 ;

Vu l'inscription des crédits au budget principal – exercice 2026 – Culture – Fonction 317 – Nature 238 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **de déléguer la maîtrise d'ouvrage de changement des assises du gradin de la salle de spectacles du Roudour pour un montant de 159 000 € H.T.,**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Yvon Laurans

Le Président,
Jean-Paul Vermot